

CONSEIL D'ETAT

Château cantonal
1014 Lausanne

Monsieur le Conseiller fédéral
Albert Rösti
Département fédéral de l'environnement,
des transports, de l'énergie
et de la communication (DETEC)
3003 Berne

Envoi par courriel à
gesetzesrevisionen@bfe.admin.ch

Réf. : 25_COU_1386

Lausanne, le 2 avril 2025

Consultation fédérale sur le contre-projet indirect à l'initiative populaire "De l'électricité pour tous en tout temps (Stop au blackout)"

Monsieur le Conseiller fédéral,

Le Conseil d'Etat a examiné avec attention le contre-projet indirect à l'initiative populaire « De l'électricité pour tous en tout temps (Stop au blackout) » et vous remercie de l'avoir consulté à ce sujet.

En préambule, le Conseil d'Etat souhaite rappeler que la Constitution vaudoise (art. 56) prévoit que le Canton et les communes vaudoises contribuent aux efforts visant à se passer de l'énergie nucléaire. À plusieurs reprises, la population vaudoise s'est également clairement exprimée en faveur d'un approvisionnement énergétique fondé sur des sources locales et renouvelables, et contre l'utilisation ou la prolongation de l'exploitation de l'énergie nucléaire (initiative « Stop nucléaire » en 2015, révision de la loi sur l'énergie en 2017, modification de la loi sur l'énergie et de la loi sur l'approvisionnement en électricité en 2024). Il convient également de rappeler que l'un des dix accidents les plus graves du nucléaire civil s'est produit sur territoire vaudois, à Lucens.

Sur le fond, le Conseil d'Etat rejette tant l'initiative « Stop au blackout » que le contre-projet indirect proposé par le Conseil fédéral. Le développement des énergies renouvelables indigènes, ainsi que le renforcement de l'efficacité énergétique, doivent rester les piliers de la stratégie nationale d'approvisionnement. Par ailleurs, le Conseil d'Etat partage les arguments avancés par la Conférence des directrices et directeurs cantonaux de l'énergie (EnDK) concernant le rejet de l'initiative, notamment en ce qui concerne la répartition des compétences entre la Confédération et les cantons. Enfin, si le contre-projet venait à être maintenu, le Conseil d'Etat rejoint la position de l'EnDK et de la DTAP et invite le Conseil fédéral à procéder à une analyse technique et à définir les conditions-cadre pour la planification et la construction d'éventuelles nouvelles centrales nucléaires, éléments qui font actuellement défaut du contre-projet.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Conseiller fédéral, à l'expression nos sentiments distingués.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

LA PRESIDENTE

LE CHANCELIER.



Christelle Luisier Brodard



Michel Staffoni